



Commune de
GRANDPUITS BAILLY-CARROIS

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10
Date de convocation : 18 juin 2025

**EXTRAIT DES REGISTRES DE DELIBERATIONS
DU 24 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BRICHET Jean-Jacques, Maire,

PRESENTS : Monsieur BRICHET Jean-Jacques, Madame BRICHET Sylvie, Madame FOURREY Marie-Françoise, Madame SATABIN Jacqueline, Madame MARIE Valérie, Madame GORSE Brigitte, Monsieur SAINT Alain, Madame MEURANT Myriam, Monsieur ZEITOUN Nicolas

ABSENT EXCUSÉ ET REPRESENTÉ : Monsieur TOURNAY Patrick (pouvoir à Madame Jacqueline SATABIN),

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur DURAND Patrick, Madame DURAND-GAZANGELLE Martine

Madame Valérie MARIE est désignée secrétaire de séance

N° 2025/06-40

**MOTION CONTRE LE PROJET DE STOCKAGE DE CO2 SUR LA COMMUNE DE
GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les technologies de captage et de stockage du CO² sont encore expérimentales et que leurs impacts à long terme ne sont pas suffisamment connus ;

Considérant que des études montrent que les risques environnementaux liés à l'enfouissement de CO² incluent la possibilité de fuites de CO², qui pourraient contaminer les nappes phréatiques et affecter la qualité de l'eau potable ;

Considérant que des alternatives plus sûres et durables existent pour lutter contre le réchauffement climatique, telles que la réduction des émissions à la source et le développement des énergies renouvelables ;

Par cette motion, la commune de Grandpuits-Bailly-Carrois demande :

1. L'arrêt immédiat du projet d'enfouissement de CO² à Grandpuits porté par la société C-QUESTRA ;
2. Le refus par le ministre de l'Economie et des Finances du permis d'exploration et de recherche déposé par la société C-QUESTRA ;

Le conseil municipal, après discussion et vote par :

10 Voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE la motion contre tout projet de stockage de CO₂ sur le territoire de la commune Grandpuits-Bailly-Carrois ;

Et **DEMANDE** :

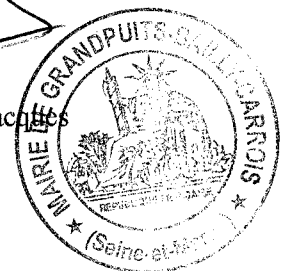
L'arrêt immédiat du projet d'enfouissement de CO² à Grandpuits porté par la société C-QUESTRA ;

Le refus par le ministre de l'Economie et des Finances du permis d'exploration et de recherche déposé par la société C-QUESTRA ;

FAIT A GRANDPUITS- BAILLY-CARROIS, le 24 juin 2025

Le MAIRE

BRICHET Jean-Jacques



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.